



INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNÉE 2026/2027 OUVERTES **DÈS LE 23 MARS**

SERVICE ENFANCE



QUI DOIT S'INSCRIRE ?



- L'inscription concerne :**
- les enfants nés en 2023
 - les enfants déjà scolarisés dans une autre ville

ATTENTION :

si les enfants sont déjà inscrits dans une école au Palais, l'inscription au cours préparatoire est automatique.

COMMENT S'INSCRIRE ?



1. Contactez la directrice ou le directeur de l'école de votre secteur et récupérez la feuille de pré-inscription :



ÉCOLE ARISTIDE BRIAND
M. LABROSSE
05 55 35 97 65



ÉCOLE JEAN GIRAUDOUX
Maternelle : Mme CARILLON
07 43 41 40 14
Élémentaire : Mme BROUSSAUD
05 55 35 17 28



ÉCOLE JULES FERRY
Mme DANDRIEUX
05 55 04 34 07



2. Ensuite contactez le service enfance pour prendre rdv en mairie au :
05 55 04 34 02 / enfance@lepalaisurviennne.fr

3. Venez au rendez-vous avec les pièces suivantes :

Pour l'inscription scolaire :

- le livret de famille
- le justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- le document donné par l'école, rempli.

Pour la facturation et le Portail famille :

- les attestations responsabilité civile et scolaire
- l'attestation du quotient familial CAF/MSA.

Vous serez alors informé de la démarche à réaliser pour créer votre compte sur le Portail Famille et finaliser l'inscription.

** Demande de dérogation du lieu de scolarité des enfants :*

une demande écrite et motivée doit être adressée à M. le Maire. Une commission se tiendra au mois de juin 2026.